

AID' A DOM
Association
Siège social : 44 - 48 Rue du Haut Rocher
53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rue Albert Einstein
Parc technopole
53810 CHANGE

Tél : 02.43.01.87.86
E-mail : derville@fiteco.com

AID' A DOM
Association
Siège social : 44 - 48 Rue du Haut Rocher
53000 LAVAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'association AID' A DOM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AID' A DOM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les produits sont constitués de prestations et dotations versées par les tiers financeurs et les clients.

Nous nous sommes assurés de la réalité de ces produits par des contrôles de la facturation et un rapprochement avec les arrêtés tarifaires des tiers financeurs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

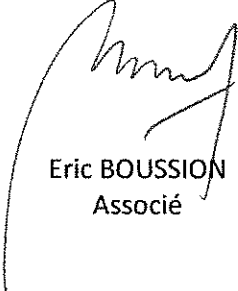
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHANGE, le 31 mai 2019

DERVILLE AUDIT,
Commissaire aux Comptes



Eric BOUSSION
Associé

AID' A DOM
Association
Siège social : 44 - 48 Rue du Haut Rocher
53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 389	6 389		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	2 500		2 500	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	632 667	151 352	481 315	502 296
Installations techniques, matériel et outillage	3 480	2 150	1 330	1 196
Autres immobilisations corporelles	135 063	108 915	26 148	29 305
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 243		4 243	4 243
ACTIF IMMOBILISE	784 342	268 805	515 537	537 041
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	378 806	39 754	339 052	351 513
Autres créances	201 302		201 302	157 144
Divers				
Valeurs mobilières de placement	521 632		521 632	538 958
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	320 214		320 214	298 417
Charges constatées d'avance	16 539		16 539	14 284
ACTIF CIRCULANT	1 438 494	39 754	1 398 740	1 360 315
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	2 222 835	308 559	1 914 276	1 897 357



Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	22 182	22 182
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles	15 292	15 292
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	236 930	236 930
Report à nouveau	281 536	285 100
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-20 896	-3 487
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	535 043	556 016
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	25 510	25 433
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	25 510	25 433
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	150 292	154 384
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	150 292	154 384
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	379 314	403 212
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	379 314	403 212
Emprunts et dettes financières diverses	406	436
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 682	23 489
Dettes fiscales et sociales	764 652	692 881
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 342	16 850
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	17 035	24 657
DETTES	1 203 431	1 161 524
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 914 276	1 897 357



Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	3 389 654	3 513 509
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	243 787	231 007
Reprises et Transferts de charge	151 632	167 545
Colisations		
Autres produits	687	2 627
Produits d'exploitation	3 785 759	3 914 688
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	1 460	1 110
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	438 943	452 094
Impôts et taxes	157 185	166 463
Salaires et Traitements	2 480 880	2 530 617
Charges sociales	675 233	692 664
Amortissements et provisions	43 872	54 138
Autres charges	7 254	13 310
Charges d'exploitation	3 804 826	3 910 395
RESULTAT D'EXPLOITATION	-19 067	4 293
Opérations faites en commun		
Produits financiers	3 537	3 889
Charges financières	6 013	6 434
Résultat financier	-2 475	-2 545
RESULTAT COURANT	-21 542	1 748
Produits exceptionnels	679	339
Charges exceptionnelles	33	5 574
Résultat exceptionnel	646	-5 235
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	-20 896	-3 487
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		



Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 914 276 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 20 896 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires) pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 40 ans
- * Agencements des constructions : 12 ans
- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



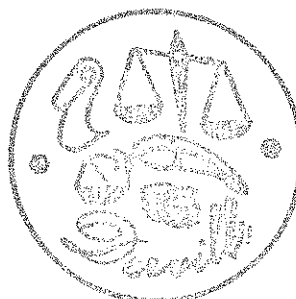
Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

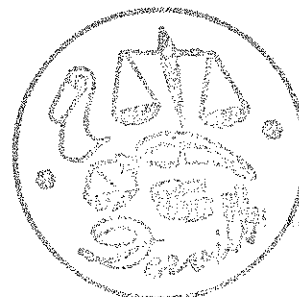
	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 389	2 500		8 889
Immobilisations incorporelles	6 389	2 500		8 889
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	594 014			594 014
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	38 653			38 653
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 614	866		3 480
- Installations générales, agencements aménagements divers	39 990	6 228	499	45 718
- Matériel de transport	24 447			24 447
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 013	3 855	971	64 898
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	761 730	10 949	1 470	771 210
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 243			4 243
Immobilisations financières	4 243			4 243
ACTIF IMMOBILISE	772 362	13 449	1 470	784 342



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 389			6 389
Immobilisations incorporelles	6 389			6 389
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	108 545			127 656
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	21 826	1 870		23 696
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 417	732		2 150
- Installations générales, agencements aménagements divers	46 843	5 129	503	54 499
- Matériel de transport		3 029		
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 301	5 075	960	54 416
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	228 933	15 835	1 463	262 416
ACTIF IMMOBILISE	235 321	15 835	1 463	268 805



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 600 891 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 243		4 243
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	378 806	378 806	
Autres	201 302	201 302	
Charges constatées d'avance	16 539	16 539	
Total	600 891	596 648	4 243

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
PAR SOCIAL DIVERS	46 045
PAR DIVERS	86 968
Total	133 013



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	40 673	8 121	9 040	39 754
Total	40 673	8 121	9 040	39 754
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		8 121	9 040	
Financières				
Exceptionnelles				

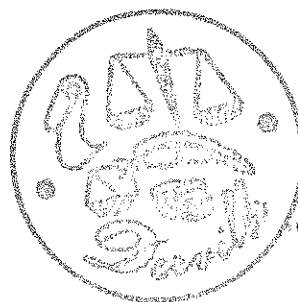
Fonds propres



Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	22 182			22 182
Dotation initiale				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	22 182			22 182
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	15 292			15 292
Autres réserves	236 930			236 930
Report à Nouveau	285 100		3 565	281 536
Résultat de l'exercice	-3 487		17 409	-20 896
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	25 433	78		25 510
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	581 449	78	20 973	560 553



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	154 384	807	4 899		150 292
Total	154 384	807	4 899		150 292

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation	807	4 899
Financières		
Exceptionnelles		

L'association détermine à la clôture de l'exercice le montant des indemnités dues dans le cadre d'un départ à la retraite de ses salariés présents au 31 décembre. Ce montant est déterminé en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel et de l'espérance de vie. Cette charge est provisionnée dans le poste "Autres provisions pour risques et charges".



Notes sur le bilan

Dettes

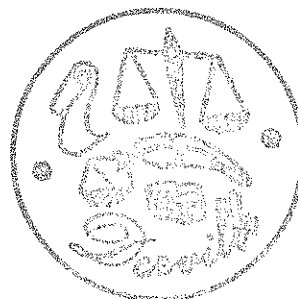
Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 203 431 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	379 314	24 327	101 774	253 213
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	406	406		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 682	28 682		
Dettes fiscales et sociales	764 652	764 652		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	13 342	13 342		
Produits constatés d'avance	17 035	17 035		
Total	1 203 431	848 444	101 774	253 213
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	23 928			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISS FACT NON PARVENUES	16 669
DETTES PROV/CONGES A PAYER	449 195
PERSONNEL COMPTE EPARGNE TEMPS	16 289
SOCIAL CHARGES A PAYER	48 782
ETAT CHARGES A PAYER	6 000
CHARGE A PAYER	221
CAP FRAIS DEPLACEMENT	13 058
Total	550 214



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	16 539		
Total	16 539		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCE	17 035		
Total	17 035		



Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

